



CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 9 MARS 2026

Étaient présents ou représentés :

M. Stéphane BRACONNIER, *Président de l'Université.*

Mme Niki ALOUPI, M. Jean-Paul ANDRIEUX, M. Jean-Vincent HOLEINDRE, M. Julien ICARD, M. Arnaud MARTINON, Mme Cécile PÉRÈS, Mme Virginie PEZ, Mme Maria RIFQI, *membres du collège A.*

M. Quentin EPRON, Mme Agata DE LAFORCADE, Mme Lisa MORHAİM, M. Emmanuel PETER, Mme Claire PICQUE-KIRALY, Mme Claire WROBEL, *membres du collège B.*

M. Yann MOUSEL, Mme Frédérique PENAUD, *personnels BIATSS*

M. Pierre STORRER, *personnalité extérieure*

Mme Inès BEILVERT, M. Aïssa SEHRAOUI, Mme Thiphaine ROYANT CELLIER, M. Yanis MARMOURI, Mme Aya ZEINE, M. Lancelot AUGUSTE-DORMEUIL, Mme Louise BESSON, M. Pablo BERTOLETTI, M. Colin DUCHANGE, Mme Philippine MEYER, M. Alexandre FOUDA MELE, Mme Inès CHABOUB FEZAIS

Étaient excusés :

M. Jean FROUSTEY *membre du collège B*

Mme Sorya BOURDON, M. Éric DOUSSET *personnels BIATSS*

Assistaient de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, *directeur général des services*

M. Bastien COUSAERT, *directeur des études et de la formation*

Sommaire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2025.....	3
2. Élection du vice-président étudiant et de son suppléant.....	3
4. Avis sur la création du Diplôme d'établissement - DU Fictions, écritures documentaires et réalisations audiovisuelles	7
5. Avis sur la création de l'école d'été en études stratégiques	8
7. Approbation des modifications de l'offre de formation 2026.....	9
8. Approbation des modifications du règlement des examens surveillés en ligne de la licence numérique en information-communication	11
9. Avis sur l'accord de collaboration entre l'Université Paris-Panthéon-Assas, l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et la Cambodia University of Technology (CAMTECH) pour la délocalisation de la licence en gestion parcours Management des organisations et digitalisation au Cambodge.....	12
10. Avis sur les projets étudiants présentés au titre du FSDIE	12
11. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social.....	13
12. Approbation de la modification de la composition de la commission d'examen des dossiers de l'engagement étudiant.....	13
13. Avis sur le calendrier 2026-2027 de l'IPAG et des licences numériques.....	14
14. Avis sur les calendriers des candidatures de l'IPAG et des licences numériques.....	14

La séance du Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'ouvre à 14 heures 35 sous la présidence de M. Stéphane BRACONNIER. Il salue les nouveaux élus étudiants présents dans l'assemblée et les remercie pour leur engagement au service de l'établissement et de l'intérêt général.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2025

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 avril 2025.

2. Élection du vice-président étudiant et de son suppléant

M. le Président prend la parole. Conformément à l'article 8 des statuts de l'Université Paris-Panthéon-Assas, le vice-président étudiant est élu parmi les représentants des étudiants du conseil des études et de la vie étudiante à la majorité absolue des membres de ce conseil présents ou représentés.

Chaque candidat se présente avec un suppléant également représentant étudiant du conseil des études et de la vie étudiante. Le vice-président étudiant est élu pour la durée du mandat des élus étudiants. Son mandat est renouvelable une fois.

L'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par les membres du conseil. Le vote est secret. L'élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour.

Deux candidatures ont été reçues.

- Madame Inès BEILVERT, avec pour suppléant Monsieur Aïssa SEHRAOUI (élus Assas.net) ;
- Madame Louise BESSON avec pour suppléant Monsieur Matej GAVORNIK (élus La Corpo) ;

Les professions de foi ont été mises à disposition des membres du conseil par mail en date du 4 mars.

Il convient de demander si d'autres membres du conseil représentant les étudiants souhaitent candidater.

La présentation des candidatures répond à ces règles :

- chaque candidat exposera son programme aux membres du conseil des études et de la vie étudiante ;
- l'ordre de passage est défini par tirage au sort ;
- le temps de présentation imparti sera de 10 minutes maximum ;
- les candidats seront invités à sortir au moment des présentations, de façon à éviter que les propos ne se répondent entre eux et que les candidats passant en dernier n'adaptent leur discours à celui de leurs prédécesseurs.

Après le tirage au sort et la présentation des candidatures, il conviendra de passer au vote.

Le tirage au sort a désigné Mme Besson et M. GAVORNIK pour présenter leur candidature en premier.

Mme BESSON et M. GAVORNIK présentent leur candidature.

Mme BESSON, étudiante en troisième année de licence de droit, candidate à la fonction de vice-présidente étudiante titulaire, se présente devant le conseil. Elle indique avoir rejoint la Corpo dès sa première année de licence, puis avoir exercé les fonctions de chargée de mission au pôle communication avant d'en devenir vice-présidente.

M. GAVORNIK, étudiant en troisième année de licence de science politique, se présente en qualité d'adjoint. Il précise avoir été secrétaire général de la Corpo l'année précédente et être actuellement chargé de mission au sein du pôle de la représentation étudiante. Il souligne également son engagement en tant qu' élu étudiant au conseil d'administration.

Les candidats indiquent être pleinement conscients des responsabilités et de l'investissement que requiert la fonction de vice-présidence étudiante. Ils soulignent que leur engagement associatif et leur expérience institutionnelle leur ont permis d'acquérir une bonne connaissance du fonctionnement de l'université.

Ils exposent que leur ligne directrice repose principalement sur le renforcement du dialogue et de la communication entre l'ensemble des acteurs de l'université (étudiants, enseignants, personnels BIATSS et associations) afin de favoriser un échange constant et de faciliter la mise en œuvre des projets relatifs à la vie étudiante.

Dans cette perspective, ils souhaitent notamment :

- Renforcer la visibilité et l'accessibilité des instances universitaires pour les étudiants ;
- développer des dispositifs de remontée des préoccupations étudiantes, à l'image de l'initiative associative « Vos élus vous écoutent », qu'ils envisagent d'élargir à l'échelle de l'université ;
- Mener des actions de sensibilisation, notamment en matière de lutte contre le harcèlement et les discriminations, par des campagnes d'information et l'organisation d'actions dédiées.

Les candidats évoquent également plusieurs axes d'action complémentaires, parmi lesquels :

- Le soutien à la numérisation des services universitaires, notamment autour de la plateforme *MonAssas* et du développement d'outils numériques destinés aux étudiants ;
- Le renforcement de l'accompagnement à l'orientation et à la poursuite d'études, en particulier concernant la procédure *Mon Master*, par l'organisation d'ateliers et d'actions d'information ;
- La participation des associations étudiantes aux initiatives de transition écologique portées par l'université ;
- La lutte contre la précarité étudiante, en particulier par des initiatives visant à faciliter l'accès au logement.

En conclusion, les candidats indiquent souhaiter exercer un rôle d'intermédiaire et de fédérateur entre les différents acteurs de l'université, afin de favoriser un dialogue permanent, une communication transparente et une meilleure prise en compte des préoccupations étudiantes.

Mme BEILVERT et M. SEHRAOUI présentent leur candidature.

Mme BEILVERT, étudiante en troisième année de licence de science politique et secrétaire générale de l'association Assas.net, présente sa candidature à la vice-présidence étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Elle indique être accompagnée de M. SEHRAOUI, étudiant en première année de master de droit européen, parcours droit et marché de la régulation, et ancien président de l'association Assas.net.

Les candidats expliquent que leur candidature commune repose sur la complémentarité de leurs parcours respectifs, l'une étant en licence et l'autre en master, ce qui leur permet, selon eux, de disposer d'une vision globale du parcours étudiant, depuis l'entrée à l'université jusqu'aux enjeux d'orientation et d'insertion professionnelle.

Ils rappellent que leur engagement s'inscrit dans la continuité des actions menées au sein d'Assas.net, association qu'ils présentent comme apolitique et engagée depuis plusieurs années au service des étudiants à travers différentes initiatives, notamment une épicerie solidaire, des actions de mentorat, des conférences d'orientation et la diffusion d'informations relatives à la vie universitaire.

Ils soulignent également les résultats obtenus par leur association lors des dernières élections étudiantes, qui leur permettent d'être représentés dans l'ensemble des conseils de l'université et d'assurer un lien entre les différents campus, notamment entre Paris et Melun.

Les candidats indiquent souhaiter exercer une vice-présidence étudiante qu'ils qualifient d'utile, lisible et accessible, conçue comme un relais entre les étudiants et les différents acteurs de l'université.

Ils présentent à cet égard quatre priorités principales. La première consiste à renforcer la lisibilité de l'université en améliorant la communication à destination des étudiants, notamment par le développement d'outils d'information et par la réalisation d'un guide synthétique des démarches administratives permettant de mieux identifier les services compétents et les procédures applicables.

La deuxième priorité concerne l'orientation et la professionnalisation des étudiants. Ils envisagent à ce titre le développement de rencontres avec des professionnels, sous la forme d'ateliers, de conférences ou de contenus numériques, ainsi qu'un renforcement du lien avec les anciens étudiants, notamment par la valorisation de la plateforme de mentorat de l'université.

La troisième priorité porte sur l'ouverture internationale. Les candidats indiquent souhaiter renforcer l'accompagnement des étudiants internationaux à leur arrivée, notamment par la pérennisation du dispositif de Welcome Desk, ainsi qu'améliorer l'accompagnement des étudiants partant en mobilité internationale, notamment par la création d'un kit d'information dédié et par la mise en place de dispositifs de parrainage entre étudiants.

La quatrième priorité concerne la vie de campus et les conditions d'étude. Les candidats évoquent notamment la poursuite des actions de lutte contre le harcèlement et les discriminations, la mise en œuvre de formations à destination des responsables associatifs dans le cadre de la charte interassociative existante ainsi que le renforcement de la visibilité des dispositifs d'accompagnement destinés aux étudiants.

Ils mentionnent également des initiatives relatives au développement durable, notamment la réalisation d'un diagnostic étudiant et la mise en place d'une charte d'événements responsables à destination des associations étudiantes.

Enfin, ils indiquent souhaiter porter différentes améliorations concrètes du quotidien des étudiants, notamment en matière d'accès aux salles de travail, d'équipements dans les amphithéâtres et de qualité du réseau Wi-Fi.

Les candidats concluent en affirmant leur volonté de travailler en collaboration avec l'ensemble des associations étudiantes élues, afin de favoriser une représentation étudiante collective et de mettre en œuvre des actions concrètes au service des étudiants.

Mme ALOUPI demande si les candidats connaissent la mission Performance Environnementale mise en place à l'université et comment ils souhaitent s'y inscrire.

Mme BEILVERT répond qu'elle souhaite déjà capitaliser sur ce que l'établissement a mis en place afin d'aller plus loin et de s'appuyer sur le label.

M. le Président propose de passer au vote.

Les scrutateurs désignés sont : Mme PENAUD, Mme PEZ et M. BERTOLETTI.

Le Conseil des études et de la vie étudiante élit Mme BEILVERT en tant que vice-présidente et M. SEHRAOUI en tant que suppléant avec 7 suffrages.

3. Désignation des représentants des élus étudiants au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) ainsi qu'à la commission de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC)

M. le Président présente ce point.

Les élus étudiants aux conseils centraux ayant été renouvelés lors du scrutin des 9 et 10 février 2026, il y a lieu de désigner les représentants étudiants qui siégeront au sein de la commission FSDIE.

Les représentants des étudiants au sein de la commission FSDIE sont au nombre de six.

- 3 représentants siégeant au conseil des études et de la vie étudiante (CEVE)
- 3 représentants siégeant au conseil d'administration (CA)

Il est donc aujourd'hui demandé aux membres du CEVE de désigner trois élus étudiants issus de ce conseil pour siéger au sein de la commission FSDIE (les 3 autres représentants seront désignés par le CA du 11 mars).

Les élus étudiants se sont entendus sur les désignations suivantes :

- Pablo BERTOLETTI (Assas Perspectives)
- Louise BESSON (Corpo)
- Philippine MEYER (UNI)

Le CEVE doit également désigner 4 élus étudiants au sein des conseils centraux pour siéger à la commission CVEC.

Les élus étudiants ont communiqué les noms suivants :

- Julie KHAIRALLAH (Corpo élue CA)
- Aya ZEINE (AIP élue CEVE)
- Harishan UTHAYAKUMAR (Assas Perspectives élu CA)
- Tiphaine ROYANT-CELLIER (Assas.net élue CEVE)

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures et si le conseil souhaite un vote à bulletins secrets.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention), la désignation des représentants des élus étudiants au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) et à l'unanimité pour la commission de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC).

4. Avis sur la création du Diplôme d'établissement - DU Fictions, écritures documentaires et réalisations audiovisuelles

M. D'ALMEIDA présente ce DU. L'Université Paris-Panthéon-Assas a des relations depuis plusieurs années avec le CFJ et l'INA, établissements-composantes de l'établissement. Il s'est avéré un manque de formation globale pour deux métiers anciens : celui de réalisateur et celui de scénariste qui, chaque année, déclarent un déficit d'environ 150 à 200 professionnels. L'INA possède d'importants studios à Bry-sur-Marne avec beaucoup de matériel audiovisuel. Cela permet de créer une formation de qualité rattachée au master de 1^{re} année avec l'école W. Ce nouveau diplôme sera autofinancé et permettra à des étudiants d'accéder à ces métiers. Il a été tenu compte dans les maquettes des spécificités de chaque formation afin de proposer une formation différente des écoles, comme Louis Lumière ou la Fémis. Étant donné qu'il s'agit de la spécialité de l'Université Paris-Panthéon-Assas, la culture générale sera notamment au centre de cette formation. Les enseignements techniques seront très avancés, aussi bien dans le domaine de l'audiovisuel que de l'écriture ainsi que du numérique et de l'IA. L'apprentissage en écriture du réel permettra aux étudiants de coller aux apprentissages de l'établissement. Cette nouvelle formation se déroulera presque en intégralité à Bry-sur-Marne dans les locaux de l'INA avec un espace déjà réservé. L'IFP a un important réseau, notamment grâce aux anciens étudiants devenus producteurs audiovisuels ou des étudiants plus jeunes qui travaillent pour des fictions numériques. Cela permet de développer un savoir-faire et de faire travailler ensemble les composantes de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

M. le Président souligne que ce diplôme original traduit l'excellence des compétences de l'établissement en information-communication et le dynamisme de ses projets partenariaux avec le CFJ et l'INA.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante donne un avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention) sur la création du Diplôme d'établissement - DU Fictions, écritures documentaires et réalisations audiovisuelles.

5. Avis sur la création de l'école d'été en études stratégiques

M. SCHU présente ce point. L'établissement investi beaucoup dans le champ des études stratégiques avec la création d'un nouveau parcours de Master, qui a ouvert en septembre dernier, la création d'une chaire de professeur junior en études stratégiques ou l'obtention d'un label Centre d'excellence du ministère des armées. Cette nouvelle formation d'école d'été est une formation intensive qui aura lieu du 8 au 13 juin prochain à Paris. École d'été francophone, elle est le fruit d'un partenariat franco-canadien, alliant quatre acteurs clés des études stratégiques des deux côtés de l'Atlantique : l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire, les deux centres d'excellence « Organiser la surprise stratégique » (porté par Sorbonne Université et Paris-Panthéon-Assas) et « Stratégie et conflits Bordeaux Campus » (réunissant l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne et Sciences Po Bordeaux) ainsi que l'Université Laval à Québec. L'idée est que cette école d'été ait lieu alternativement de chacun des deux côtés de l'Atlantique avec une thématique continue qui porte sur l'analyse des conflits au XXI^e siècle. L'idée est d'avoir trois blocs thématiques de deux jours chacun. Cette école d'été vise une trentaine d'étudiants avec des profils diversifiés : étudiants de niveaux master et doctorat ainsi que des professionnels du secteur public ou privé. Les frais d'inscription sont progressifs selon le statut des personnes et le besoin ou non d'un logement. Cela s'échelonne de 350 euros pour un étudiant sans logement à 900 euros avec logement et 1300 euros pour les professionnels. Ces frais couvrent l'ensemble des coûts. Une subvention complètera le budget. Les frais d'inscription seront peut-être diversifiés selon que ce soit en France ou au Canada. L'idée est de favoriser les mobilités des étudiants. Un système de bourse sera certainement mis en place.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante à la majorité des voix (3 voix contre et 2 abstentions), un avis favorable sur la création de l'école d'été en études stratégiques.

6. Avis sur le rattachement du cours d'Introduction au droit français, de M. Cavallini, au dispositif Erasmus

Mme CHEVREAU présente ce point. Elle indique que la délibération a pour objet de rétablir un cadre juridique pour un dispositif déjà existant, dont le fondement avait disparu à la suite de la fin d'un financement ministériel qui en assurait auparavant le support.

Elle rappelle que l'établissement mène depuis plusieurs années une politique active d'accueil des étudiants internationaux inscrits à l'Université Paris-Panthéon-Assas ou accueillis dans le cadre de programmes d'échange. Dans ce cadre, un dispositif d'accueil structuré a été mis en place, comprenant notamment un welcome desk et, plus largement, une politique visant à améliorer l'accueil des étudiants internationaux.

S'agissant plus spécifiquement de la discipline du droit, ce dispositif comprend une semaine d'intégration organisée à destination des étudiants internationaux. Deux sessions sont prévues chaque année : l'une en septembre pour les étudiants arrivant au premier semestre, l'autre en février pour ceux arrivant uniquement au second semestre.

Mme CHEVREAU explique que cette semaine d'intégration vise à proposer aux étudiants un cours d'introduction au droit français afin de leur fournir un cadre général et de faciliter leur compréhension des enseignements qu'ils suivront par la suite. Ce cours est complété par des travaux dirigés et des séances méthodologiques destinées à familiariser les étudiants étrangers avec la méthodologie juridique française, notamment la structure caractéristique du plan en deux parties.

Madame CHEVREAU précise que ce dispositif comprend 17 heures de cours magistraux et 16 heures de séances méthodologiques. Ces enseignements étaient précédemment financés dans le cadre d'un projet ministériel aujourd'hui achevé. Il est donc nécessaire de faire adopter à nouveau un texte afin de disposer d'une base juridique permettant de poursuivre l'organisation de ces cours. Ces enseignements sont assurés par un enseignant du département de droit privé. Il a été décidé de rattacher ce dispositif au programme Erasmus.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du label Bienvenu en France, attribué par Campus France et le ministère des Affaires étrangères. Ce label comporte plusieurs niveaux, allant jusqu'à trois étoiles ; l'établissement en détient actuellement deux. Elle précise que la semaine d'intégration a constitué un élément déterminant dans l'attribution de ces deux étoiles par le ministère l'année précédente.

La proposition soumise au vote vise simplement à créer une nouvelle base juridique permettant de maintenir ces enseignements déjà existants, jugés fondamentaux et particulièrement utiles pour les étudiants internationaux lors de leur arrivée en France. Ce dispositif concerne uniquement la discipline du droit.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante donne, à l'unanimité, un avis favorable sur le rattachement du cours d'Introduction au droit français, de M. Cavallini, au dispositif Erasmus.

7. Approbation des modifications de l'offre de formation 2026

M. MARTINON présente ce point. Il indique qu'il intervient afin de présenter la proposition de modification des maquettes de formation figurant dans le document transmis aux membres du conseil. Il précise que ce document, d'un volume de plus de 360 pages, concerne plus de 30 % des formations de l'établissement. Il souligne que certaines propositions de modification ont été transmises tardivement, voire très tardivement.

Il tient, à ce titre, à remercier sincèrement M. COUSAERT pour le travail important réalisé afin de permettre la finalisation du document dans les délais nécessaires à son examen lors de la présente séance et du prochain conseil.

M. MARTINON formule deux observations. D'une part, il propose que, pour l'année prochaine, une date limite de transmission des propositions de modification soit fixée au 15 janvier, estimant que cette échéance serait raisonnable. D'autre part, il exprime le souhait que les maquettes puissent être stabilisées pendant une durée minimale de deux ans, afin d'éviter des modifications trop fréquentes, celles-ci impliquant des ajustements organisationnels importants, notamment pour la mise en forme et la gestion des maquettes.

M. MARTINON indique ensuite qu'il souhaite formuler deux séries d'observations. La première concerne quelques corrections à apporter au document transmis, en raison de certaines incompréhensions apparues lors des dernières modifications.

Il précise tout d'abord que, à la page 22 du document, concernant la double licence droit-histoire, la suppression de l'enseignement intitulé Histoire du droit des personnes et des biens avait été indiquée. En réalité, cet enseignement ne sera pas supprimé et restera proposé pour l'année en cours, et éventuellement pour l'année suivante.

Il signale ensuite une seconde correction relative à l'enseignement d'anglais. Il est indiqué dans le document que l'évaluation se fera désormais en contrôle continu, avec un coefficient 1 ; toutefois, il précise que le coefficient correct est en réalité de 2.

M. MARTINON présente une synthèse des principales modifications proposées. Il indique que celles-ci sont de nature diverse et que, pour une large part, elles demeurent marginales. Certaines modifications concernent tout d'abord des changements d'intitulés d'enseignements. D'autres portent sur des ajustements dans la répartition des crédits ECTS ; il renvoie à ce titre, à titre d'exemple, aux pages 138 et 216 du document. D'autres évolutions concernent les modalités de contrôle des connaissances. Il cite notamment l'exemple du droit de la santé, présenté à partir de la page 90 du document.

M. MARTINON évoque également des modifications relatives au positionnement semestriel de certains enseignements mutualisés. Il précise que ces évolutions s'inscrivent notamment dans la continuité des modifications adoptées l'année précédente concernant le droit international privé, qui avait été repositionné en troisième année de licence. Dans ce contexte, il propose de modifier le semestre d'enseignement du droit international public 2.

Par ailleurs, il est envisagé de permettre à certains étudiants inscrits en master 1 et suivant un enseignement de droit international privé 2 de pouvoir, simultanément, suivre un cours de droit international privé 1 proposé dans le cadre de la licence numérique, afin qu'ils disposent des prérequis nécessaires. Il précise que cette possibilité ne concernera que certains parcours.

M. MARTINON mentionne que certaines modifications portent également sur la suppression ou la rationalisation ponctuelle de certains enseignements.

Mme PENAUD prend la parole. Elle souligne qu'il existe plusieurs erreurs dans le document.

M. le Président la remercie. Les corrections seront faites.

Mme MEYER prend la parole. Sa première question concerne la page 27 du document, relative à la double licence droit-histoire. Elle s'interroge sur la suppression de la possibilité, pour les étudiants de troisième année, de choisir l'option droit privé ou droit public.

Sa seconde question porte sur la page 94 du document, relative au master de droit de l'économie. Elle relève que le changement de semestre de l'enseignement de droit de la sécurité sociale pourrait réduire les possibilités de choix pour les étudiants. Elle précise qu'au premier semestre, les étudiants devront choisir deux matières parmi six au lieu de cinq auparavant, et qu'au second semestre, ils devront choisir deux matières parmi quatre au lieu de cinq. Elle s'interroge ainsi sur le risque de diminution de la liberté de choix des étudiants et sur la

difficulté accrue que cela pourrait représenter pour sélectionner les enseignements correspondant à leurs intérêts.

M. le Président répond que cette modification repose sur deux raisons principales. D'une part, il explique qu'il a été constaté que nombre d'étudiants inscrits dans cette double licence avaient, en pratique, déjà une orientation marquée soit vers le droit privé, soit vers le droit public. Dans ces conditions, le maintien d'une option combinant droit public et droit privé apparaissait peu pertinent.

D'autre part, il souligne l'existence de contraintes d'ordre pratique. En raison de l'organisation spécifique de la double licence, le maintien de cette option pouvait entraîner des incompatibilités d'emplois du temps ainsi que des difficultés dans l'organisation des examens. Ces difficultés concernaient un effectif d'environ quarante étudiants. Pour ces raisons, et à sa demande, il a été proposé que les étudiants choisissent désormais entre l'une ou l'autre des deux orientations.

M. le Président précise enfin que cette organisation s'inspire du modèle déjà retenu pour la double licence droit et histoire de l'art, dans laquelle un choix d'orientation est également demandé aux étudiants en troisième année.

M. COUSAERT précise que l'enseignement de droit de la Sécurité sociale est en réalité un enseignement dispensé au premier semestre. Il indique que cette matière est mutualisée entre plusieurs masters et qu'elle est effectivement assurée au cours de ce premier semestre. Toutefois, dans la maquette du master de droit de l'économie, cet enseignement était inscrit au second semestre. La modification proposée consiste donc simplement à repositionner cette matière dans le semestre au cours duquel elle est effectivement enseignée. Ce changement vise notamment à permettre aux étudiants d'obtenir leurs résultats dans le semestre correspondant, afin d'éviter un décalage dans la remontée des notes. Il conclut en remerciant le président.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve, à la majorité des voix (3 voix contre et 5 abstentions), les modifications de l'offre de formation 2026.

8. Approbation des modifications du règlement des examens surveillés en ligne de la licence numérique en information-communication

M. le Président explique qu'il s'agit d'apporter une précision relative à la procédure applicable en cas de retard lors d'une épreuve. Il précise qu'en cas de retard lié à un cas de force majeure, à un problème technique ou à l'absence de réalisation préalable du test de prérequis, l'étudiant devra impérativement contacter par téléphone le service de la scolarité afin de solliciter son admission à l'épreuve.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve, à l'unanimité, les modifications du règlement des examens surveillés en ligne de la licence numérique en information-communication.

9. Avis sur l'accord de collaboration entre l'Université Paris-Panthéon-Assas, l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et la Cambodia University of Technology (CAMTECH) pour la délocalisation de la licence en gestion parcours Management des organisations et digitalisation au Cambodge

Mme CHEVREAU présente ce point. Il s'agit d'une licence délocalisée. Ce projet est porté par le département de gestion. Le but est de délocaliser les enseignements de la licence au Cambodge car il existe une demande sur-place des enfants d'expatriés pour avoir le même diplôme sans aller en France. Cela tombe en même temps que les 40 ans de l'AUF qui auront lieu au Cambodge. L'AUF va financer le projet avec CAMTECH. Ce sont approximativement les mêmes cours que ceux dispensés à Paris. La moitié des cours seront dispensés par des professeurs de l'établissement, notamment du service de gestion. Le reste sera réservé à des intervenants locaux. Le cursus est en français, puis des cours en anglais seront introduits dans la formation. Les droits d'inscription payés par les étudiants seront de 260 euros et serviront exclusivement au fonctionnement du diplôme. Les établissements partenaires donneront aussi une contribution financière.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante donne, à la majorité des voix (3 voix contre et 3 abstentions), un avis favorable sur l'accord de collaboration entre l'Université Paris-Panthéon-Assas, l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et la Cambodia University of Technology (CAMTECH) pour la délocalisation de la licence en gestion parcours Management des organisations et digitalisation au Cambodge.

10. Avis sur les projets étudiants présentés au titre du FSDIE

M. EPRON présente ce point. Les propositions présentées sont issues des discussions tenues quelques jours auparavant au sein de la commission FSDIE. Il précise qu'aucune évolution majeure n'est à signaler dans ce domaine.

Il souligne toutefois que plusieurs projets ont bénéficié d'un soutien particulier. Il cite notamment l'épicerie solidaire portée par l'association Assas.net, particulièrement active sur les sites de Paris et de Melun et dont l'action est jugée très bénéfique pour les étudiants. Il mentionne également les paniers bio proposés par l'association Assas Environnement, qui rencontrent également un réel succès.

La commission a par ailleurs souhaité soutenir divers autres projets associatifs, parmi lesquels un projet de la Corpo visant à assurer certaines garanties lors de l'organisation de soirées étudiantes, les initiatives portées par Assas MUN dans le cadre des débats auxquels l'association participe, ainsi que des projets plus traditionnels, tels que ceux de la Revue de droit d'Assas.

M. EPRON souligne également l'importance particulière accordée au financement de la participation des étudiants à différents concours, notamment le concours Jean Pictet, le concours CASA, le concours de l'Académie de droit international ainsi que la compétition

internationale de médiation commerciale de la Chambre de commerce internationale. Il rappelle que le soutien à ce type de participation constituait une demande récurrente.

Il précise qu'une formule nouvelle a été mise en place cette année, reposant sur un financement partagé : une partie du soutien est assurée par le FSDIE et une autre par la Fondation Panthéon-Assas. Il souligne qu'il s'agit de la première coordination de ce type entre l'université et la fondation, afin de soutenir la représentation de l'université dans ces concours internationaux. Il conclut en exprimant l'espoir que les équipes de l'université s'y illustreront, ce qui permettra également de valoriser ces succès.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante donne, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), un avis favorable sur les projets étudiants présentés au titre du FSDIE.

11. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social

Ce point est simultanément avec le point 10.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante donne, à la majorité des suffrages exprimés (une abstention), un avis favorable sur les projets étudiants présentés au titre du FSDIE social.

12. Approbation de la modification de la composition de la commission d'examen des dossiers de l'engagement étudiant.

M. le Président présente ce point. Il indique que la commission chargée de l'examen des dossiers est actuellement composée de 45 membres, répartis de la manière suivante : 12 sièges pour les étudiants, 24 sièges pour les enseignants-chercheurs et 9 sièges pour les personnels BIATSS.

Il précise qu'il est proposé d'augmenter de trois le nombre de sièges attribués aux personnels BIATSS, afin de porter leur représentation à 12 membres. La commission compterait ainsi désormais 48 membres. Cette modification est motivée par l'augmentation du nombre de dossiers déposés dans le cadre de la campagne 2025-2026.

M. EPRON précise que cette évolution s'explique par l'augmentation significative du nombre de demandes déposées cette année, qui est environ deux fois supérieur à celui de l'année précédente. Il indique qu'il était donc nécessaire d'augmenter le nombre de membres de la commission, d'autant plus que chaque dossier est examiné par deux rapporteurs.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à la majorité des voix (1 voix contre), la modification de la composition de la commission d'examen des dossiers de l'engagement étudiant.

Deux points sont rajoutés en séance.

13. Avis sur le calendrier 2026-2027 de l'IPAG et des licences numériques

M. le Président indique que ce point peut être examiné rapidement, l'objectif étant essentiellement d'aligner les calendriers concernés sur ceux déjà applicables aux diplômes qui ne relèvent ni du numérique ni de l'IPAG.

Il précise toutefois qu'il convient de tenir compte de certaines particularités propres à certaines formations, citant notamment l'exemple de la licence numérique, pour laquelle le calendrier des examens diffère de celui de la licence classique.

Il conclut en indiquant que ces dispositions n'avaient pas été soumises auparavant et qu'il était donc nécessaire de les présenter au conseil lors de la présente séance.

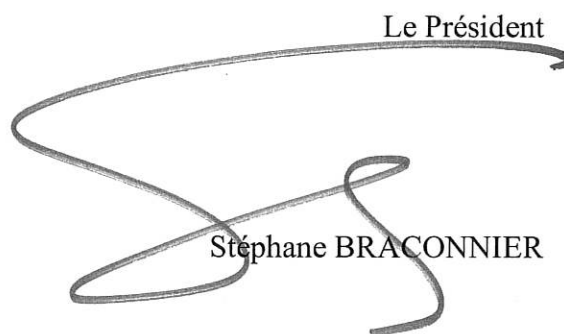
Le Conseil des études et de la vie étudiante donne, à la majorité des voix (une voix contre) un avis favorable sur le calendrier 2026-2027 de l'IPAG et des licences numériques.

14. Avis sur les calendriers des candidatures de l'IPAG et des licences numériques

Le Conseil des études et de la vie étudiante donne, à la majorité des voix (une voix contre), un avis favorable sur les calendriers des candidatures de l'IPAG et des licences numériques.

M. le Président lève la séance à 16 h 02.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the top.

Stéphane BRACONNIER